

VERS UN PROCESSUS DE BOLOGNE DES DISCIPLINES APRES 2010 POSITION DE L'ASSOCIATION EUROPÉENNE DES CONSERVATOIRES (AEC)



Association Européenne
des Conservatoires,
Académies de Musique
et Musikhochschulen (AEC)

L'Association Européenne des Conservatoires (AEC) représente plus de 250 établissements d'éducation et de formation musicales supérieures dans 54 pays et couvre plus de 90% de tous les établissements officiellement reconnus dans ce secteur en Europe. Ses membres sont des établissements autonomes tels que des académies de musique, des universités ou des conservatoires de musique, ainsi que des facultés/départements d'établissements d'enseignement multidisciplinaire.

Depuis 1999, l'AEC met en œuvre une approche proactive au processus de la Déclaration de Bologne, avec les résultats suivants :

1. Le site Internet *Bologne & la musique* (www.bologna-and-music.org) consacré à l'**information et à la diffusion** constitue l'un des sites Internet polyglotte traitant de Bologne du point de vue d'une discipline spécifique les plus développés jusqu'à présent.
2. Un **cadre sectoriel de certifications** pour les 1e, 2e et 3e cycles d'enseignement musical supérieur en Europe.
3. Un cadre pour l'**assurance qualité externe et l'accréditation** dans le secteur de l'enseignement musical supérieur, avec des critères et des procédures spécifiques à ce domaine et un registre d'experts.
4. Un manuel sur les outils et les procédures de **reconnaissance des études et des diplômes** ainsi que sur les professions musicales réglementées dans plus de 30 pays.
5. Le site Internet *DoReMiFaSOCRATES* (www.doremifasocrates.org) dédié aux étudiants, enseignants et coordinateurs ERASMUS visant à encourager **la mobilité et la dimension européenne** de l'enseignement musical supérieur.
6. Des informations sur les **programmes d'études doctorales** en musique dans le *Guide des études de troisième cycle dans l'enseignement musical supérieur*.
7. Le projet *Mundus Musicalis* s'intéressant à la **dimension mondiale** de l'enseignement musical supérieur.
8. La **dimension sociale** : une recherche européenne étendue au sujet de l'enseignement musical pré-supérieur et de l'accès à l'enseignement musical supérieur.
9. Une étude sur l'**employabilité** des musiciens et sur les derniers développements de la profession musicale en Europe.
10. Divers autres **documents de soutien**, tels que des manuels sur l'élaboration et le développement de cursus, l'utilisation des systèmes de points crédits, l'assurance qualité interne, l'élaboration de programmes conjoints, le suivi des anciens élèves, et autres.

Tous ces documents sont disponibles en plusieurs langues sur le site www.bologna-and-music.org.

Constatant dans beaucoup de disciplines un manque d'information (et par conséquent de compréhension) sur les réformes de Bologne au sein du personnel enseignant et des étudiants, et sur la base de l'expérience accumulée lors de l'élaboration des résultats mentionnés ci-dessus, l'AEC souhaite souligner la **nécessité d'un rôle plus important des disciplines dans les prochaines étapes du processus de Bologne après 2010**.

L'AEC souhaiterait suggérer au Groupe de suivi du processus de Bologne et à la Commission européenne de :

1. Réaliser une **étude géographique sur l'état actuel de la mise en œuvre des principes de Bologne (et des difficultés liées à cette mise en œuvre) dans les différentes disciplines** en impliquant les associations européennes et les réseaux thématiques ERASMUS, et discuter des résultats de cette étude lors de séminaires européens.
2. Soutenir la mise en place d'**approches européennes à l'assurance qualité et à l'accréditation spécifiques à chaque discipline**, afin de doter les procédures d'assurance qualité et d'accréditation nationales d'une plus grande dimension européenne.
3. Soutenir la mise en place et l'utilisation de **cadres sectoriels de certifications** au niveau européen et par discipline qui soient compatibles avec le cadre européen des certifications.
4. Soutenir la **promotion mondiale de l'Espace européen de l'enseignement supérieur en impliquant les associations européennes œuvrant dans un domaine spécifique de l'enseignement supérieur et en présentant le contenu des disciplines**.
5. Organiser aussi vite que possible la **reconnaissance des programmes délivrant des diplômes conjoints** dans tous les pays signataires de *Bologne*.
6. **Reconnaître la musique comme une discipline offerte aux trois cycles de l'enseignement supérieur** dans tous les pays signataires de *Bologne*.

Nous sommes convaincus que, suite aux importants progrès réalisés par le processus de *Bologne* avec la mise en œuvre de structures et d'outils de reconnaissance, une approche de *Bologne* par discipline va stimuler la créativité et l'innovation des institutions, des étudiants et des enseignants. Cette nouvelle impulsion va faire évoluer l'Espace européen de l'enseignement supérieur vers l'espace de l'enseignement supérieur le plus dynamique et le plus attractif du monde.